

**Regroupement ou restructuration du capital (le « regroupement »)
de Canadian Northstar Corporation**

1. Le nom et l'adresse de chacune des personnes morales faisant l'objet de l'opération de regroupement ou de restructuration avec une brève description de leurs activités:

- (a) Canadian Northstar Corporation (« Canadian Northstar »)
177, Lombard Avenue, bureau 706
Winnipeg (Manitoba) R3B 0W5

société albertaine constituée dans le but d'investir dans le secteur du pétrole et du gaz naturel

- (b) 934626 Alberta Ltd. (« Amalco »)
177, Lombard Avenue, bureau 706
Winnipeg (Manitoba) R3B 0W5

société albertaine constituée dans le but de participer au regroupement

2. Une description des valeurs qui font l'objet de l'échange :

- a) chaque porteur d'une action privilégiée de premier rang, série A de Canadian Northstar, à l'exception des actionnaires dissidents, recevra une action privilégiée de premier rang, série A de Amalco en échange de chaque action privilégiée de premier rang, série A de Canadian Northstar émise et en circulation qu'il détient et les actions privilégiées de premier rang, série A de Canadian Northstar ainsi échangées seront annulées, sans remboursement du capital représenté par ces titres;
- b) chaque porteur d'une action privilégiée de rang inférieur, série A de Canadian Northstar, à l'exception des actionnaires dissidents, échangera (i) 99/100^e de chaque action privilégiée de rang inférieur, série A de Canadian Northstar émise et en circulation qu'il détient contre 99/100^e d'une action privilégiée de rang inférieur, série A de Amalco et (ii) 1/100^e de chaque action privilégiée de rang inférieur, série A de Canadian Northstar émise et en circulation qu'il détient contre une action à dividende et 1/4 d'une action à droit de vote multiple de Amalco et les actions privilégiées de rang inférieur, série A de Canadian Northstar ainsi échangées seront annulées, sans remboursement du capital représenté par ces titres;
- c) chaque porteur d'une action ordinaire de Canadian Northstar, à l'exception des actionnaires dissidents, recevra une action à dividende, une action à droit de vote subalterne et 1/4 d'une action à droit de vote multiple de Amalco en échange de chaque action ordinaire de Canadian Northstar émise et en circulation qu'il

détient et les actions ordinaires de Canadian Northstar ainsi échangées seront annulées, sans remboursement du capital représenté par ces titres.

3. **Le nombre et la valeur de ces titres:**

Voir 2 ci-dessus

4. **Le mode d'évaluation de ces titres ainsi que la parité d'échange:**

Voir 2 ci-dessus

5. **Les conditions de réalisation et la date prévue de cette opération:**

- a) le regroupement doit être approuvé par les diverses catégories d'actionnaires de Canadian Northstar et de 934626 Alberta Ltd.
- b) tous les autres consentements des organismes de réglementation, y compris la Commission des valeurs mobilières du Québec, devront avoir été obtenus

6. **Le nom et l'adresse de tout intermédiaire rémunéré:**

aucun

7. **Le montant de cette rémunération:**

sans objet

Le 1^{er} juin 2001